

	<p><b>SECTION</b></p>  <p><b>INDRE ET LOIRE</b></p>	<p><b>SECTION F.O.-DGFIP 37</b> DDFIP INDRE ET LOIRE 94 Boulevard Béranger 37 032 TOURS CEDEX 1 Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26</p> <p>Adresse mèl : <a href="mailto:fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr">fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr</a> Site de la section : <a href="http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/">http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/</a></p>
--	--	---

La réunion informelle du 14 septembre 2020 à 14H s'est déroulée selon une configuration CTL avec la présence des représentants élus des organisations syndicales (OS) et la Direction composée du DDFIP M Pourquoi, de Mme Boutier et de M Maral.

Cette réunion à l'initiative du DDFIP s'inscrit dans le contexte de la rentrée, mais toujours dans le cadre de la pandémie, de plus aucune réunion institutionnelle ne s'est tenue depuis deux mois et la date du prochain CTL n'est pas encore fixée (après le report de celui du 4 septembre).

### **Crise sanitaire :**

Le DDFIP a rappelé dès le début de la réunion les dernières directives concernant le port du masque qui est désormais obligatoire partout dans nos services sauf dans les bureaux occupés par une seule personne.

Il rappellera la consigne à tous les chefs de services pour qu'elle soit effectivement appliquée.

Il a précisé que des masques avaient été livrés en nombre suffisant pour toutes les catégories d'agents et transférés dans les services pour trois mois.

Une commande de masques transparents (à lecture labiale) est en cours pour équiper les collectifs de travail d'agents sourds et malentendants.

Nous avons rappelé la nécessité de nettoyer toutes les surfaces de contact (poignées des portes et fenêtres, rampes...) et aussi d'assurer la ventilation des locaux en particulier au Champ Girault pour l'escalier principal avec la problématique des portes coupe-feu.

Il y avait au 31 août, 47 collègues « écartés » car vulnérables ; ils sont en télétravail, sauf 5 d'entre eux en raison d'impossibilités techniques.

Suite à la circulaire du 1<sup>er</sup> Ministre en date du 1<sup>er</sup> septembre, l'ensemble de ces collègues va être contacté par notre Direction et il leur sera demandé de produire un certificat médical. Leur médecin traitant doit indiquer si la personne doit être maintenue à « l'isolement » ou pas et le certificat doit être adressé au médecin de prévention et au service RH, qui prendront les décisions nécessaires.

Le DDFIP informera les OS si un collègue est déclaré positif au virus, mais pas dès qu'il y a une suspicion.

Pour l'instant les points repas, et autres (point d'eau, distributeur de café...), restent disponibles, sous réserve que les collègues respectent les règles de distanciation.

## **Bilan des mutations :**

La Direction est tout à fait satisfaite du déroulement du mouvement de mutations locales, car l'application ALOA a bien fonctionné et plus de 74 % des collègues auraient obtenu leur 1<sup>er</sup> vœu.

Il faut rappeler que les règles de gestion ont totalement changé et qu'une grande majorité de « satisfaits » étaient ALD et ils sont tout simplement affectés sur place comme le prévoit les nouvelles dispositions !!!

Pour les quelques collègues qui n'entrent pas dans ce cadre, la majorité est affectée à l'ancienneté administrative, sauf 3 collègues.

FO-DGFIP a rappelé au DDFIP ses demandes de communications d'informations pour que le mouvement soit transparent, et les refus répétés de notre Direction, contrairement à d'autres départements.

## **Pratiques du dialogue social (calendrier....) :**

FO-DGFIP fait le constat que dans notre département le dialogue social est fait à minima pour les mutations et pour la prime COVID, contrairement à celui instauré pendant la pandémie par des audio conférences 3 fois par semaine.

La Direction, une fois de plus, s'est réfugiée derrière les instructions de la Centrale, qu'elle applique à la lettre.

Pour la prime COVID le DDFIP nous a simplement donné, sans autre explication, le taux de saturation de 26 % dans notre département, celui-ci pouvait atteindre 30 %. D'autres directions ont communiqué la répartition par grade et par montant de prime, et ont même dépassé le plafond de 30 %.

Pour le calendrier des réunions institutionnelles les dates suivantes sont confirmées ou proposées :

CHS-CT                    24 septembre 2020

CTL                        5 ou 8 octobre 2020

CAPL recours entretien individuel                    15 octobre 2020

CAPL liste d'aptitude                                    1<sup>ère</sup> quinzaine de novembre  
sous réserve d'avoir eu connaissance de la potentialité pour le 37.

## **Bilan de l'entretien professionnel :**

693 agents étaient concernés. Il y a eu 24 refus et 31 entretiens n'ont pas pu avoir lieu en raison du confinement et d'agents placés en ASA pour vulnérabilité.

Il y a un seul recours pour cette année.

Si le nombre de recours diminue cela ne signifie pas pour autant que les collègues sont satisfaits. Contester le rapport d'entretien individuel est devenu un véritable parcours du combattant.

## **Point sur le télétravail :**

Pendant le confinement il y a eu jusqu'à 160 agents qui ont été dotés d'un ordinateur portable. Cette proportion doit continuer d'augmenter en équipant tous les cadres A+, les A adjoints, les membres de l'EDR, les télétravailleurs conventionnels, les agents du centre de contact, les vérificateurs, les huissiers.

L'ordre des attributions du matériel serait d'abord les personnels travaillant sur des plateaux ou exerçant des missions prioritaires.

Une centaine d'ordinateurs portables devraient être livrés pour moitié fin septembre et puis fin octobre, pour atteindre un nombre de plus de 250 !

Des connectiques spéciales permettent de remplacer ainsi l'unité centrale traditionnelle par un portable, tout en conservant un clavier et une souris. Ainsi le passage du travail en présentiel en télétravail serait beaucoup plus souple et rapide...



Si le télétravail reste officiellement sur la base du volontariat, nous nous rendons compte que celui-ci s'imposera aussi à de plus en plus de collègues de tous grades. Il faut donc être très vigilant quant à l'installation possible et correcte des postes de travail à domicile.

D'autant plus que les parents qui doivent garder leurs enfants à la maison en raison des fermetures de classe liées au COVID, devraient faire du télétravail pour éviter à l'administration de les placer en ASA.

## **Contractuels :**

Un nouveau recrutement de 2 contractuels, sur 5 possibles, vient d'être effectué. Les offres d'emploi sont parues sur le site du PEP (Place de l'Emploi Public).

Les contrats sont désormais d'une durée de 2 à 3 ans au lieu de 10 mois, avec une période probatoire de 6 mois, il s'agit d'un niveau de cadre C.

Les personnes recrutées travailleront au SPF de Chinon.

Vos représentants FO-DGFIP37 : Bénédicte Fouquet et Gilles Lavergne